

- **La Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral** (62) souhaite fonder une stratégie d'aménagements résilients sur des zones contraintes par le risque de submersion marine. Le projet prévoit une analyse partagée, l'organisation d'ateliers associant les acteurs et les professionnels du logement, ainsi que la production d'un guide et la tenue d'un séminaire.
- **La Communauté de communes de la Terre des deux Caps** (62) a pour objectif d'élaborer un projet de territoire littoral durable concerté avec les habitants, les associations et les acteurs de la vie économique et touristique. La démarche proposée sera basée sur la concertation pour dessiner un avenir pour le territoire.
- **Le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard** (80) propose des approches de stratégies locales sur des sites-projets expérimentaux identifiés lors d'ateliers de diagnostic partagé du territoire. Un séminaire présentera les résultats à l'ensemble des acteurs et usagers du territoire.
- **La Commune de Pouldreuzic** (29) prévoit la construction d'un diagnostic partagé et une sensibilisation aux enjeux littoraux de la population, notamment des jeunes. Elle prévoit la déclinaison opérationnelle de la stratégie de gestion du littoral sur trois secteurs : l'étang de Trébanec, le port de Penhors et l'étang du Gourinet.
- **La Métropole Perpignan Méditerranée** (66) souhaite définir une stratégie de gestion de la bande côtière catalane comme outil de gouvernance partagée à l'échelle de l'unité sédimentaire du Roussillon.
- **La Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée** (34) a pour but de poursuivre les réflexions engagées sur les possibilités d'actions transitoires, de court terme et de long terme, pour la gestion de la côte ouest de Vias. Le projet prévoit aussi le suivi et l'évaluation d'un dispositif innovant de type « S-Able » pour la protection du littoral.
- **La Métropole Toulon Provence Méditerranée** (83) prévoit l'élaboration d'un état des lieux, d'un diagnostic et d'une analyse de l'évolution du littoral.
- **La Commune de Grimaud** (83) souhaite évaluer la mise en œuvre des « laboratoires d'aménagement littoral » dans le cadre d'un projet d'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique. Le projet prévoit trois axes de travail : l'identification des outils de maîtrise foncière, l'analyse des enjeux socio-économiques et la concertation avec les acteurs socio-économiques.
- **La Communauté d'agglomération Espace Sud Martinique** (972) porte le projet de construire un outil de connaissance et d'observation de son territoire afin de mieux prendre en compte les multiples aléas naturels auxquels il est soumis dans ses documents de planification.
- **La Communauté de communes Petite-Terre Mayotte** (976) souhaite construire des solutions d'aménagement pour la protection d'enjeux soumis à des aléas maritimes. Le projet s'inscrit dans le cadre de la prise de compétence Gemapi. La stratégie à établir s'attachera à prendre en compte la préservation de la biodiversité.